



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.28

### **32/... Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes : prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles, notamment les femmes et les filles autochtones**

#### **1. Septième alinéa du préambule**

L'alinéa *devrait se lire* comme suit :

*Indigné* par la persistance et l'omniprésence constante de toutes les formes de violence, notamment la violence familiale, contre les femmes et les filles dans le monde entier, et soulignant qu'une telle violence constitue une violation des droits fondamentaux, ou une entrave ou une atteinte à ces droits, et qu'elle est à ce titre totalement inacceptable,

#### **2. Treizième alinéa du préambule**

L'alinéa *devrait se lire* comme suit :

*Réaffirmant* la nécessité de redoubler d'efforts à tous les niveaux pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence, notamment la violence familiale, dont les femmes et les filles sont victimes dans le monde entier, et soulignant que l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes est essentielle pour prévenir la violence et traiter les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment autochtones,

#### **3. Paragraphe 5**

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit :

5. *Se déclare préoccupé* par le fait que la violence dans la famille est la forme de violence contre les femmes et les filles la plus répandue et la moins visible, et qu'elle a des répercussions durables et profondes dans de nombreux domaines de la vie des victimes et de leurs communautés ;

